

Supervision coaching

La supervision vise à accompagner les pratiques naissantes ou confirmées de coaching. Elle s'étale sur une période de 21 heures minimum.

Le CFIP met à la disposition des coachs une équipe chevronnée de superviseurs qui encadrent le processus. Ils font chacun référence à des cadres de pratiques spécifiques (Gestalt – AT – Systémique – Constellation – Palo Alto – PNL – etc.) et ont développé une compétence particulière dans l'art de la supervision.

Le dispositif commencera par une session d'ouverture qui rassemble les groupes en supervision et se terminera par une session de clôture.

Les compétences ICF seront toutes travaillées en fonction des cas apportés par les participants et une attention toute particulière sera accordée à l'éthique.

Prochaine session

COOS124 - Tarif particulier/non-marchand:: 750 €, Tarif entreprise:: 1,125 €

- 02/10/2024
- 06/11/2024
- 04/12/2024
- 08/01/2025
- 05/02/2025
- 12/03/2025



Public

- les personnes qui ont réalisé au moins la première année et les 10 jours de la deuxième année de formation dans le cadre de l'Académie de Coaching du CFIP
- les personnes qui ont obtenu une certification dans le cadre d'un autre programme reconnu par l'ICF (ACTP ou ACSTH) que celle de l'Académie de coaching

